4 Règlement Retraite

Réunion Informations Première Communion et Profession de foi mardi 3 Décembre 2019

Chers parents,

Vos enfants se sont préparés à recevoir le Baptême, la Profession de foi et/ou la Première Communion cette année.

Comme prévu, afin de permettre à vos enfants de prendre un temps de ressourcement et de réflexion avant leur engagement, nous partirons en retraite au

Prieuré st Thomas , à Epernon,

lundi 11 et mardi 12 Mai 2020

Ci-dessous quelques informations à lire attentivement :

Transport : le trajet se fera en car

Départ du collège le lundi 11 mai à 8h30, rdv dans la cour

Retour au collège le mardi 12 mai à 17h dans la cour

Contenu de la valise : vos enfants devront prévoir dans leur sac le nécessaire pour une nuit (pyjama, trousse de toilette, vêtements de rechange ...). Ils doivent apporter un **sac de couchage et une serviette de toilette.**

Les repas sont fournis, prévoir deux gouters.

Coût de la retraite : 85 euros

Transport, hébergement, livrets, fleurs, croix .... Chèque à l'ordre de St Augustin.

En pièces jointes,

- **1- l'Autorisation parentale**
- **2- la fiche sanitaire de liaison** : Si votre enfant a des allergies alimentaires, merci de me les signaler. Si votre enfant doit prendre des médicaments pendant la retraite merci de me les remettre au départ du car, dans une enveloppe au nom de l'enfant, accompagnés de l'ordonnance du médecin.
- **3- le code de bonne conduite** à remplir et à remettre au point pastoral avant le jeudi 7 février, juste avant les vacances d'hiver .
- **4- le règlement de la retraite**

Remise de la croix pour les enfants qui font leur profession de foi :

La traditionnelle **remise de la croix** sera faite lors de la retraite par l'aumônier durant une veillée solennelle dans la chapelle. Comme vous ne pourrez être présents parmi nous, nous vous demandons de préparer une lettre qui sera remise à votre enfant en même temps que la croix.

Dans cette lettre, très personnelle, les parents peuvent confier à leur enfant leur joie qu'il se soit approprié la foi transmise lors de son baptême et leur fierté qu'il s'affirme en tant que chrétien. La profession de foi est un passage important dans leur chemin de foi.

Cette lettre est à remettre au point pastoral (dans une enveloppe au nom de l'enfant) avant la retraite.

4 Règlement Retraite

MESSE PROFESSION DE FOI / COMMUNION

Le samedi 16 mai à 10h30 à l'église Saint Germain en laye

Place du château

Rdv à 9h précises

Répétition de la célébration : le jeudi 14 mai de 17h30 à -18h30 Eglise de St Germain

La présence de vos enfants est obligatoire ! Nous partons du collège à 17h30, fin prévue à 18h45

Tenue vestimentaire :

Profession de foi : chaque élève s'occupe de la location ou de l'achat de son aube pour la messe – Le RAD (aumonerie de st Germain) propose de nous louer des aubes, à 20 Euros, à préciser à Mme Despretz.

A récupérer le mercredi 13 mai et à restituer à Mme Despretz , lavée, repassée, entre le avant le 30 mai.

Croix et cierge fournis par l'aumônerie. Ne pas oublier la croix remise à la retraite pour la messe.

Communion : Tenue blanche ou claire

Les enfants qui font leur profession de foi et leur communion seront en aube.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Bien cordialement,

Constance Despretz

Adjointe en pastorale

06 11 34 74 47 (par sms)

A découper

4- Règlement Retraite

Veuillez trouver ci-joint un chèque d'un montant de : 85 Euros

Pour le règlement de la retraite de 1ère communion et profession de foi

Lundi 11 et mardi 12 mai 2020 et Messe samedi 16 mai 2020.

Nom de l'élève : Prénom :

Classe :

Date :

4 Règlement Retraite